

COMPTE-RENDU
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 23 juin 2005

Le Conseil de la Communauté de l'agglomération dijonnaise s'est réuni le jeudi 12 mai à 2005 à 19 heures à l'Hôtel de la Communauté du Grand Dijon, en séance publique, sous la présidence de M. François REBSAMEN.

Membres présents : **Président** : M. REBSAMEN

Secrétaires : Melle MASLOUHI - M. BOURNY

M. ALLAERT - Mme AVENA - M. BACHELARD - M. BARBEY -
M. BELLEVILLE - M. BERNARD J.J. - Mme BERNARD -
M. BERTELOOT - Mme BESSIS - Mme BIOT - Mme BLIGNY -
M. BOUHELIER - M. BOURNY - M. BRESSAND - M. CARBONNEL
- M. CHAPUIS - Mme COLOMBET - M. DANIERE -
Mme DARCIAUX - M. DELATTE - M. DESVIGNES - M. DODET -
M. DOUHAIT - M. DUPIRE - Mme DURNERIN - M. ETIEVANT -
M. FOUILLOT - Mme GARRET-RICHARD - M. GERVAIS -
M. GILLOT G. - M. GILLOT J.P. - Mme HERVIEU - M. HESSE -
M. IZIMER - M. JOLY - M. JULIEN - M. LABORIER -
Mme LEMOUZY - M. MAGLICA - Mme MANSAT -
M. MARCHAND - M. MARTIN - Melle MASLOUHI - M. MASSON -
M. MENUT - M. MILLOT - M. MOREAU - M. NOWOTNY -
M. OBRIOT - M. PARIS - M. PERRIN - M. PILLIEN - M. PINON -
Mme POPARD - M. PRIBETICH - M. RETY - Mme ROY -
M. SAUNIE - M. SOUMIER - Mme TENENBAUM - M. VOUILLOT.

Membres absents : M. AUDARD - M. BEKHTAOUI - M. BRENOT (pouvoir à
M. PERRIN) - M. BRIOT - M. BRUYERE (pouvoir à M.
CARBONNEL) - M. CHEVIGNY (pouvoir à M. BELLEVILLE) -
Mme DELEBARRE (pouvoir à M. MASSON) - M. DINCHER (pouvoir
à M. DOUHAIT) - M. DUBOIS (pouvoir à M. MOREAU) -
M. ESMONIN (pouvoir à M. BACHELARD) - M. GONDELLIER
(pouvoir à M. LABORIER) - Mme FLAMENT (pouvoir à M. JULIEN) -
M. FOUCHERES (pouvoir à M. CHAPUIS) - M. LAURENT (pouvoir à
M. PINON) - Mme MASSU (pouvoir à M. NOWOTNY) -
M. NUDANT - M. PETITJEAN (pouvoir à M. SOUMIER) -
M. ROIZOT (pouvoir à M. BARBEY).

COMMUNICATIONS

Conformément à l'article L 2121-145 du Code général des collectivités territoriales, Melle MASLOUHI et M. BOURNY, comme secrétaires de séance.

En application des articles L 5211-10 et L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération du Conseil en date du 12 Avril 2001 modifiée, M. REBSAMEN porte à la connaissance des conseillers des actes passés en vertu de la délégation reçue du Conseil. Le Conseil donne acte au Président.

HABITAT ET LOGEMENT

1. PLH - Approbation de la convention de mise en œuvre conjointe des objectifs établie entre la Communauté de l'agglomération dijonnaise et la commune de Hauteville-les-Dijon.

Le Conseil a décidé à l'unanimité :

- **d'approuver** la convention de mise en oeuvre conjointe des objectifs du Programme Local de l'Habitat (PLH) établie entre la Communauté de l'agglomération dijonnaise et la commune de Hauteville-les-Dijon ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer ladite convention ainsi que tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.

2. PLH - Commune de Sennecey-les-Dijon - Demande de cofinancement d'une étude de faisabilité de nouveaux quartiers d'habitat dans le cadre de la révision du PLU.

Le Conseil a décidé à l'unanimité :

- **d'attribuer** à la commune de Sennecey-les-Dijon, une subvention de 30 000 € pour la réalisation, dans le cadre de la révision de son Plan Local d'Urbanisme (PLU), d'une étude de faisabilité relative à la création de nouveaux quartiers d'habitat ;
- **d'établir** avec la commune de Sennecey-les-Dijon la convention financière précisant les modalités d'exécution de cette décision ;
- **de dire** que le montant de la dépense sera imputé sur le crédit ouvert au budget de l'exercice 2005, à l'article 65 754 chapitre 65 ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer ladite convention de fonds de concours ainsi que tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.

3. PLH - Habitat locatif social - OPAC de Dijon - Demande de subvention pour une opération de construction située 5 et 7, rue du Gaz à Dijon (5 logements PLUS).

Le Conseil a décidé à l'unanimité :

- **d'attribuer** à l'OPAC de Dijon – *2 bis, rue Maréchal Leclerc - BP 87027 - 21070 DIJON cedex* –, pour la réalisation d'une opération de construction de 5 logements locatifs sociaux 5 et 7, rue du Gaz à Dijon, **deux subventions, d'un montant total de 19 828 €**, établies en fonction du bilan financier prévisionnel de cette opération et conformément aux dispositions du règlement d'intervention du Programme Local de l'Habitat (PLH) :

- subvention pour surcoût de construction : 12 221 €
- subvention pour surcharge foncière : 7 607 €

- **de dire** que ces dépenses seront prélevées sur le crédit ouvert au budget de l'exercice 2005 ;
- **de dire** que l'attribution de ces subventions est subordonnée à l'effectivité de l'engagement de l'Etat, d'une part, et à la justification par l'OPAC de Dijon, des dépenses figurant au bilan de l'opération, d'autre part ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.

4. PLH - Habitat locatif social - SCIC HABITAT BOURGOGNE-CHAMPAGNE - Demande de subvention pour une opération d'acquisition en VEFA située 11, rue Louis Viardot à Dijon (10 logements PLUS).

Le Conseil a décidé à l'unanimité :

- **d'attribuer** à SCIC HABITAT BOURGOGNE-CHAMPAGNE – *11 rue Colonel Marchand - BP 128 - 21004 DIJON cedex* –, pour l'opération d'acquisition en VEFA de 10 logements collectifs locatifs PLUS, située 11, rue Louis Viardot à Dijon, **deux subventions, d'un montant total de 54 254 €**, établies en fonction du bilan financier prévisionnel de cette opération et conformément aux dispositions du règlement d'intervention du Programme Local de l'Habitat (PLH) :

- subvention pour surcoût de construction : 36 618 €
- subvention pour surcharge foncière : 17 636 €

- **de dire** que ces dépenses seront prélevées sur le crédit ouvert au budget de l'exercice 2005 ;
- **de dire** que l'attribution de ces subventions est subordonnée à l'effectivité de l'engagement de l'Etat, d'une part, et à la justification par SCIC HABITAT BOURGOGNE-CHAMPAGNE, des dépenses figurant au bilan de l'opération, d'autre part ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.

5. PLH - Logement locatif social - FOYER DIJONNAIS - Demande de subvention pour une opération d'acquisition-amélioration située 45 A, rue Berbisey à Dijon (1 logement).

Le Conseil a décidé à l'unanimité :

- **d'attribuer** au Foyer Dijonnais – 8 rue Févret - BP 30312 - 21003 DIJON cedex –, pour l'acquisition-amélioration d'un logement d'insertion 45 A, rue Berbisey à Dijon, **une subvention d'un montant de 4 158 €**, établie en fonction du bilan financier prévisionnel de cette opération et conformément aux dispositions du règlement d'intervention du Programme Local de l'Habitat (PLH) ;
- **de dire** que cette dépense sera prélevée sur le crédit ouvert au budget de l'exercice 2005 ;
- **de dire** que l'attribution de cette subvention est subordonnée à l'effectivité de l'engagement de l'Etat, d'une part, et à la justification par le Foyer Dijonnais des dépenses figurant au bilan de l'opération, d'autre part ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.

6. Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) des Faubourgs - Approbation des modalités d'attribution et de suivi financier des subventions accordées par la Ville de Dijon et par la Communauté de l'agglomération dijonnaise.

Le Conseil a décidé à l'unanimité :

- **d'approuver** les modalités d'attribution et de suivi financier des subventions accordées par la Ville et par la Communauté d'agglomération du Grand Dijon dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) des Faubourgs, telles qu'elles sont présentées dans la convention financière ;
- **d'approuver** le projet de convention financière à passer entre la Ville de Dijon et la Communauté de l'agglomération dijonnaise et autoriser le Président, d'une part, à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale et d'autre part, à signer la convention définitive ainsi que tout acte à intervenir pour son application.

7. Immobilière des Chemins de Fer Sud-Est-Méditerranée (ICF) - Entrée au capital de la SA d'HLM et désignation du représentant permanent au conseil d'administration de la société.

Le Conseil a décidé à l'unanimité :

- **d'approuver** l'entrée de la Communauté de l'agglomération dijonnaise au capital de la société anonyme d'habitations à loyer modéré IMMOBILIERE DES CHEMINS DE FER SUD-EST-MEDITERRANEE - 15 bis, rue Henri Chevalier 69312 Lyon cedex - moyennant une participation de 0,10 € correspondant à l'acquisition d'une action ;
- **de dire** que le montant de la dépense correspondante sera imputé sur le crédit ouvert au budget de l'exercice 2005 ;
- **de désigner** Colette POPARD en tant que représentante permanente de la Communauté de l'agglomération dijonnaise au sein du conseil d'administration de IMMOBILIERE DES CHEMINS DE FER SUD-EST-MEDITERRANEE ;
- **de mandater** Monsieur le Président pour informer IMMOBILIERE DES CHEMINS DE FER SUD-EST-MEDITERRANEE de ces décisions ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.

8. Affaires foncières - Requalification du site de la SEITA - 2^{ème} tranche - Cession à la SEMAAD - Acquisition d'une bande de terrain.

Le Conseil a décidé à l'unanimité :

- **de céder** à la Société d'Economie Mixte d'Aménagement de l'agglomération dijonnaise un terrain de 47 190 m², cadastré section AK n° 252 ;
- **de dire** que le produit de cette vente qui s'élève à la somme totale de 1 348 405,14 € (valeur vénale du terrain, soit 1 179 750 € et coût de démolition, soit 168 655,14 €) sera inscrit en recette au budget de l'exercice en cours ;
- **d'acquérir** sur la Société d'Economie Mixte d'Aménagement de l'agglomération dijonnaise un terrain de 716 m², cadastré section AK n° 257 ;
- **de dire** que le montant de cette acquisition, qui s'élève à la somme de 17 900 €, sera prélevé sur le crédit ouvert au budget de l'exercice en cours ;
- **de dire** que ces dossiers seront traités par actes notariés ;
- **d'autoriser** le Président à signer, au nom de la Communauté de l'agglomération dijonnaise, tous les actes correspondants.

9. Renouveau urbain - Urbanisme - Affaires foncières - Bilan des acquisitions et cessions immobilières.

Le Conseil a décidé à l'unanimité :

- **d'approuver** d'une part, le bilan annuel des acquisitions et cessions réalisées par la Communauté de l'agglomération dijonnaise et les personnes publiques ou privées agissant dans le cadre d'une convention, et d'autre part, le tableau annuel récapitulatif des cessions d'immeubles ou de droits réels immobiliers effectués par la Communauté de l'agglomération dijonnaise, ainsi que par les personnes publiques ou privées dans le cadre d'une convention ;
- **de dire** que ces différents tableaux seront annexés au compte administratif de l'exercice 2004.

10. Avis sur le projet de PLU arrêté de la commune de Cessey-sur-Tille.

Le Conseil a décidé à l'unanimité :

- **d'émettre** un avis favorable sur le projet de plan local d'urbanisme tel qu'il est présenté sous réserve de la prise en compte des observations suivantes :
 - que la commune de Cessey-sur-Tille d'une part s'oriente davantage vers une diversité des types d'habitat en modifiant certaines dispositions réglementaires qui constituent un frein à la mixité sociale et générationnelle et qu'elle garantisse d'autre part la production de logements sociaux afin de réaliser l'objectif de mixité sociale affiché dans le projet d'aménagement et de développement durable.
 - que la commune de Cessey-sur-Tille accorde une vigilance toute particulière à la protection de la nappe alluviale de la Tille par le renforcement le cas échéant des dispositions réglementaires.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TIC

11. Revitalisation du site « SEITA » à Dijon - Avenant à la convention de mandat passée avec la SEMAAD.

Le Conseil a décidé à l'unanimité :

- **d'approuver** le projet d'avenant n° 1 à la convention de mandat passée avec la SEMAAD le 27 novembre 2003 prenant en compte le nouveau programme de travaux à réaliser sur le site de l'ancienne usine Seita et l'enveloppe financière qui en découle ;

- **d'autoriser** le Président à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier.

12. Revitalisation du site « SEITA » à Dijon - Travaux de voirie et réseaux divers des abords extérieurs – Avenant au marché n°2005-01.

Le Conseil a décidé à l'unanimité :

- **d'approuver** le projet d'avenant au marché 2005-01 ;

- **d'autoriser** le Président à signer cet avenant ainsi que toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;

- **de dire** que les crédits nécessaires seront pris sur l'exercice en cours.

13. « Parc Mazon Sully » - Cession de terrains à la SEMAAD.

Le Conseil a décidé à l'unanimité :

- **de rapporter** partiellement la délibération prise par le Conseil de Communauté le 24 juin 2004, en ce qui concerne les modalités financières ;

- **de dire** que les parcelles de terrain situées à Dijon, *rue Jean Mazon*, d'une superficie totale de 20 519 m², seront cédées à la Semaad pour l'euro symbolique.

14. « Parc Excellence 2000 » à Chevigny-Saint-Sauveur – Compte de résultat prévisionnel au 31/12/04.

Le Conseil a décidé à l'unanimité :

- **d'approuver** le compte de résultat prévisionnel de la ZAC « Extension Excellence 2000 » à Chevigny-Saint-Sauveur, arrêté au 31 décembre 2004, établi par la Semaad.

M. PERRIN indique que des contacts ont été pris avec avec les industriels de la commune de Chevigny-Saint-Sauveur afin d'évoquer des pistes d'aménagement supplémentaires permettant d'améliorer le trajet des salariés jusqu'au réseau de transports en commun et souhaite savoir si ces préconisations pourront être prises en compte.

M. REBSAMEN précise que les aménagements destinés à faciliter le trajet des salariés au réseau de bus seront étudiés.

15. « Parc Excellence 2000 » à Chevigny-Saint-Sauveur – Avenant n° 5 à la convention publique d'aménagement.

Le Conseil a décidé à l'unanimité :

- **d'approuver** le projet d'avenant n° 5 à la convention publique d'aménagement du 23 juin 2000 passée avec la Semaad ;
- **d'autoriser** le Président à signer cet avenant.

16. Requalification de la zone d'activités économique d'intérêt communautaire sise à Longvic – Demande d'une aide financière au titre du PREMED.

Le Conseil a décidé à l'unanimité :

- **d'autoriser** Monsieur le Président à solliciter après de l'ADEME et/ou du Conseil Régional de Bourgogne une aide au titre du PREMED.
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer au nom du Grand Dijon, tous documents et actes relatifs à cette affaire.

17. SA Patrimoniale du Grand Dijon (SAPGD) – Etude sur l'état de l'offre en immobilier d'entreprises – Demande de subvention.

Le Conseil a décidé à l'unanimité :

- **de solliciter** de la SAPGD une subvention s'élevant à 16 632 € au titre des études spécifiques « Seita » et « Mazen Sully » réalisées par le Cabinet Sémaphores dans le cadre de l'étude plus générale sur l'état de l'offre en immobilier d'entreprise ;
- **de dire** que la recette sera imputée au budget de l'exercice en cours.

18. Adhésion de la Communauté de l'agglomération dijonnaise à l'association Cancéropôle du Grand Est.

Le Conseil a décidé à l'unanimité :

- **d'adhérer** à l'association « Cancéropôle du Grand Est » créée le 14 février 2005 ;
- **de solliciter** un siège au Conseil d'Administration au titre du collège des communes et d'EPCI hébergeant un CHU ;

- **de régler** le montant de la cotisation annuelle qui s'élèvera à 4 000 € pour l'exercice 2005 ;
- **de dire** que cette somme sera prélevée sur le budget de l'exercice en cours.

ENVIRONNEMENT

19. Collecte et tri des déchets – Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Le Conseil a décidé à l'unanimité :

- **d'approuver** le rapport sur le prix et la qualité du service élimination des déchets 2004.

Mme DARCIAUX fait part de son approbation concernant la maîtrise des coûts en matière d'élimination des déchets sur le Grand Dijon et précise qu'une réflexion est engagée au niveau parlementaire sur l'assiette de perception de la TEOM.

20. Collecte et tri des déchets – Régularisation de la participation financière des collectivités clientes pour 2004.

Le Conseil a décidé à l'unanimité :

- **d'approuver** les comptes arrêtés entre la Communauté et les collectivités clientes pour l'exercice 2004 à la somme de :
 - 336 051 euros au titre des charges de collecte,
 - 840 837 euros au titre des charges de traitement
- **de régulariser** les comptes avec les collectivités clientes dans les conditions fixées au tableau annexé au terme duquel la Communauté devra rembourser une somme globale de 11 535 € au titre de la collecte et de 53 586 € au titre du traitement.

21. Collecte et tri des déchets – Lancement d'un appel d'offres de prestations de service – Approbation du dossier de consultation des entreprises.

Le Conseil a décidé à l'unanimité :

- **d'approuver** le dossier de consultation des entreprises ;

- **d'autoriser** le Président à lancer la procédure de consultation par appel d'offres ouvert et à signer le(s) marché(s) correspondant(s) ;
- **d'autoriser** le Président dans le cas où la Commission d'appel d'offres viendrait à déclarer le marché infructueux à lancer un nouvel appel d'offres ou un marché négocié suivant l'avis de ladite commission et à signer le(s) marché(s) correspondant(s) ;
- **d'autoriser** le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier relatif au marché et aux avenants éventuels dans la limite de 5 % du montant initial du marché.

22. Déchetteries communautaires – Règlement intérieur.

Le Conseil a décidé à l'unanimité :

- **d'approuver** le règlement intérieur annexé applicable aux déchetteries du Grand Dijon (Quetigny, Dijon, Chenôve, Marsannay-la-Côte et Longvic) ;
- **d'autoriser** le Président à signer tout document permettant une bonne administration de ce dossier.

23. Déchetterie communautaire de Marsannay-la-Côte – Travaux – Demandes de subvention.

Le Conseil a décidé à l'unanimité :

- **de solliciter** une aide financière au taux le plus élevé possible auprès du Conseil Général de la Côte d'Or au titre des travaux de mise en sécurité et de renforcement des ouvrages de la déchetterie communautaire sise sur le territoire de Marsannay-la-Côte ;
- **d'autoriser** le Président à signer tout document nécessaire à la bonne administration de ce dossier.

24. UIOM – Traitement catalytique des dioxines et des oxydes d'azote – Extension de la fosse à déchets – Avenant n° 5 au marché n° 00-28.

Le Conseil a décidé à l'unanimité :

- **d'approuver** le projet d'avenant n° 5 au marché conclu avec l'entreprise C3B pour le marché relatif au traitement catalytique des dioxines et des oxydes d'azote / extension de la fosse à déchets ;

- **d'autoriser** le Président à signer cet avenant ainsi que toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier.

25. Convention avec le SICTOM de Sombernon pour l'accès des habitants de Plombières-les-Dijon à la déchetterie située à Velars-sur-Ouche.

Le Conseil a décidé à l'unanimité :

- **d'autoriser** le Président à signer la convention d'apport des déchets des habitants de la commune de Plombières-lès-Dijon à la déchetterie du SICTOM de Sombernon située à Velars-sur-Ouche ainsi que tout acte nécessaire à la bonne administration de ce dossier.

26. Association ATMOSF'AIR – Subvention.

Le Conseil a décidé à l'unanimité :

- **d'approuver** la convention précisant le soutien de la Communauté de l'agglomération dijonnaise à l'association ATMOSF'AIR ;

- **d'autoriser** le Président à signer cette convention ainsi que tout document nécessaire à la bonne administration de ce dossier.

- **de verser** à l'association ATMOSF'AIR pour l'année 2005 une subvention au titre ses dépenses de fonctionnement de 130 000 € et une aide à l'investissement dans la limite de 26 000 €

M. MASSON ne prend pas part au vote.

TRANSPORTS

27. Transports en commun – Rapport du délégué pour l'année 2004.

Le Conseil a décidé à l'unanimité :

- **de prendre** acte de la présentation du rapport d'activité concernant l'exploitation du réseau du service des transports en commun pour l'année 2004.

28. Fourrière automobile – Rapport du délégataire pour l'année 2004.

Le Conseil a décidé à l'unanimité :

- **de prendre** acte de la présentation du rapport d'activité concernant l'exploitation du service de fourrière automobile pour l'année 2004.

29. Conventions de financement Communauté de l'agglomération dijonnaise – Conseil général de la Côte d'Or – Avenant n° 1.

Le Conseil a décidé à l'unanimité :

- **d'approuver** l'avenant n°1 à l'annexe 1 de la convention cadre, relatif à la modification de la formule d'actualisation ;

- **d'approuver** l'avenant n°1 à l'annexe 2 de la convention cadre, relatif à la modification de la formule d'actualisation ;

- **d'approuver** l'avenant n°1 à l'annexe 3 de la convention cadre, relatif à la modification de la formule d'actualisation ;

- **d'approuver** l'avenant n°1 à l'annexe 4 de la convention cadre, relatif à la modification de la formule d'actualisation ;

- **d'approuver** l'avenant n°1 à l'annexe 5 de la convention cadre, relatif à la modification de la formule d'actualisation ;

- **d'approuver** l'avenant n°1 à l'annexe 6 de la convention cadre, relatif à la modification de la formule d'actualisation ;

- **d'autoriser** le Président à signer tous documents utiles à cette affaire.

30. Transport des personnes à mobilité réduite (TPMR) – Acquisition de 3 minibus – Lancement d'un appel d'offres.

Le Conseil a décidé à l'unanimité :

- **d'approuver** l'acquisition de 3 minibus destinés au transport des personnes handicapées qui utilisent un fauteuil roulant ;

- **d'autoriser** le Président à lancer la procédure d'appel d'offres ouvert et à signer les marchés et les contrats en découlant ;

- **d'autoriser**, dans le cas où la commission d'appel d'offres viendrait à déclarer un lot ou les deux lots comme infructueux, le Président à lancer un nouvel appel d'offres ou un marché négocié, suivant l'avis de ladite commission, et à signer les marchés correspondants ;
- **de dire** que les crédits correspondants seront prélevés sur le budget.

Mme TENENBAUM indique que les personnes handicapées souhaitent que certains bus soient équipés de passerelles et demande si une étude peut être envisagée pour que certains bus puissent recevoir ce type d'équipement.

M. REBSAMEN indique qu'il est favorable à ce que soit menée cette étude mais précise qu'il existe des difficultés notamment sur les lianes à haute fréquence.

31. Convention de délégation – Avenant n° 9.

Le Conseil a décidé à l'unanimité :

- **d'approuver** l'avenant n° 9 à la convention de délégation passée entre la Communauté et KEOLIS en date du 23 décembre 2002 ;
- **d'autoriser** le Président à signer tout document utile à cette affaire ;
- **de dire** que les crédits correspondants seront inscrits au budget de la Communauté.

32. Parc-relais – Convention de mise à disposition de terrains et création d'un titre spécifique.

Le Conseil a décidé à l'unanimité :

- **d'approuver** le principe de création d'un parc relais sur le site du centre commercial Toison d'Or ;
- **d'autoriser** le Président à signer la convention de mise à disposition des terrains correspondants ;
- **d'approuver** la création d'un titre spécifique à 1 € à partir du 1^{er} septembre 2005 ;
- **d'autoriser** le Président à signer tout document utile à cette affaire.

M. BELLEVILLE souhaite que pour la mise en place de futurs parcs relais, il soit tenu compte des lieux d'implantation et d'une diffusion large de l'information auprès du public.

33. Semaine européenne de mobilité 2005.

Le Conseil a décidé à l'unanimité :

- **d'approuver** le principe de participation à la Semaine européenne de la mobilité et des transports publics ;
- **d'approuver** une tarification spécifique ainsi qu'il suit : une carte hebdomadaire libre circulation au prix de 6,50 € et un forfait journée au prix de 2 € pour la période de la semaine du transport public 2005 ; un titre à 1 € le samedi 17 septembre 2005, valable sur le réseau DIVIA sans limitation de trajet ;
- **d'autoriser** le Président à signer tout document utile à cette affaire.

M. MARTIN indique que cette opération est attendue par les commerçants qui organisent le Samedi 17 septembre prochain une grande braderie rue de la Liberté à Dijon.

POLITIQUE DE LA VILLE ET CONTRAT D'AGGLOMÉRATION

34. Contrat d'agglomération – Subventions attribuées dans le cadre du Contrat Local d'Education Artistique – Complément de programmation relatif aux classes PAC.

Le Conseil a décidé à l'unanimité :

- **d'approuver** le programme d'actions ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à verser à chacune des communes concernées selon le programme d'actions, les concours financiers , à savoir :
 - pour Dijon : 1 149,80 €
 - pour Chenôve : 243,92 €
 - pour Saint Apollinaire : 243,92 €

- **de dire** que le montant des dépenses sera imputé sur les crédits ouverts au budget de l'exercice 2005, à l'article 6574 chapitre 65 (actions n° 1CEA du Contrat d'agglomération) pour financer les aides apportées aux communes, sous réserve de leur engagement financier dans la mise en œuvre des projets des écoles.

35. Politique de la ville – Soutien financier à l'étude SDAT.

Le Conseil a décidé à l'unanimité :

- **d'approuver** l'engagement de cette étude dont l'agglomération assumera le rôle de coordination et signera le marché d'étude avec le cabinet Equation ;
- **d'autoriser** le Président à signer la convention financière à conclure avec le Préfet au nom de l'Etat et le Président du Conseil Général, ainsi que tout acte utile à la bonne administration de ce dossier ;
- **de prélever** les crédits sur les crédits ouverts au budget de l'exercice 2005 à l'article 6574 chapitre 65 (actions de cohésion sociale).

36. Zénith – Cloisons, doublages, faux-plafonds – Avenant n° 1 au marché 2004-51 – Lot n° 6 entreprise DBS.

Le Conseil a décidé à l'unanimité :

- **d'approuver** le projet d'avenant n° 1 au marché conclu avec l'entreprise DBS pour le marché relatif aux cloisons, doublages et faux plafonds ;
- **d'autoriser** le Président à signer cet avenant ainsi que toutes les pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier.

37. Construction d'équipements sportifs par les communes membres – Fonds de concours – Projet de règlement d'intervention.

Le Conseil a décidé à l'unanimité :

- **d'approuver** le projet de règlement d'intervention ;
- **d'autoriser** le Président à signer les avenants des conventions existantes ;
- **d'autoriser** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier.

38. Politique de la ville – Soutien financier à l'étude UREI – MEDEF.

Le Conseil a décidé à l'unanimité :

- **d'attribuer** une subvention de 8 800 € à l'UREI et au MEDEF au titre du financement d'une étude ;
- **de mandater** le Président pour procéder au versement de cette aide ;
- **de prélever** les crédits nécessaires à cette action sur le budget 2005.

M. JULIEN indique son opposition à la présence du MEDEF dans cette opération qui n'a pas besoin de subvention pour s'impliquer dans cette action et, qui par ailleurs, soutient le plan gouvernemental qui a comme axe la précarité et la mobilité. M. JULIEN souhaite que la convention prévoie la pérennisation des emplois dans le temps. M. JULIEN demande si cette démarche ne relève pas du service de l'ANPE.

M. DANIERE précise que 70% personnes concernées ont retrouvé un emploi stable.

M. DANIERE ne prend pas part au vote.

M. CARBONNEL, M. GERVAIS, M. JULIEN, M. PINON votent contre.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

39. Finances – Comptes administratif 2004 du budget principal et des budgets annexes.

Le Conseil a décidé à l'unanimité :

- **d'approuver** l'ensemble de la comptabilité principale et celle des budgets annexes ;
- **d'arrêter** à la somme de 16 464 390,89 € en dépenses et à la somme de 8 989 166,09 € en recettes, les montants des restes à réaliser qui seront repris au budget supplémentaire 2005 au titre du budget principal ;
- **d'arrêter** à la somme de 687 398,31 € en dépenses et à la somme de 655 620,17 € en recettes, le montant des restes à réaliser qui seront repris au budget supplémentaire 2005 au titre du budget annexe de la décharge de produits inertes ;
- **d'arrêter** à la somme de 3 954 956,08 € en dépenses et à la somme de 938 814,28 € en recettes, les montants des restes à réaliser qui seront repris au budget supplémentaire 2005 au titre du budget annexe des transports publics urbains ;
- **d'arrêter** les résultats définitifs.

40. Finances – Affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2004 sur le budget 2005.

Le Conseil a décidé à l'unanimité :

- **de déterminer** les reports des résultats et leur affectation sur l'exercice 2005 comme suit :

- **Budget principal 2005**
 - excédent de fonctionnement reporté 10 732 805,05 €
 - (14 897 925,77 € d'excédent de fonctionnement d'affectation du résultat) 4 165 120,72 €
 - déficit d'investissement reporté 1 365 777,92 €
 - affectation du résultat de fonctionnement en investissement 4 165 120,72 €
(Solde négatif des restes à réaliser d'investissement : 2 799 342,80 €)

 - **Budget annexe de la décharge de produits inertes 2005**
 - excédent de fonctionnement reporté 393 736,58 €
 - (1 193 388,26 € d'excédent de fonctionnement 799 651,68 € d'affectation du résultat)
 - déficit d'investissement reporté 767 873,54 €
 - affectation du résultat de fonctionnement en investissement 799 651,68 €
(solde négatif des restes à réaliser d'investissement : 31 778,14 €)

 - **Budget annexe des transports publics urbains 2005**
 - excédent de fonctionnement reporté 887 245,07 €
 - excédent d'investissement reporté 2 827 945,55 €
 - affectation du résultat de fonctionnement en investissement néant

 - **Budget annexe du crématorium 2005**
 - excédent de fonctionnement reporté 382 318,15 €
 - excédent d'investissement reporté 22 001,44 €
 - affectation du résultat de fonctionnement en investissement néant

 - **Budget annexe de prestation de collecte des ordures ménagères 2005**
 - excédent de fonctionnement reporté 2 586,00 €
 - affectation du résultat de fonctionnement en investissement néant

 - **Budget annexe de prestation de traitement des ordures ménagères 2005**
 - résultat de fonctionnement reporté néant

 - **Budget annexe de la zone d'activités de Bretenières 2005**
 - excédent de fonctionnement reporté 57 763,65 €
 - excédent d'investissement reporté 3 894,63 €
 - affectation du résultat de fonctionnement en investissement néant
- Ces écritures seront inscrites au budget supplémentaire 2005.

41. Finances - Compte de gestion 2004 du budget principal et des budgets annexes présenté par Madame le Trésorier de la Communauté de l'agglomération dijonnaise.

Le Conseil a décidé à l'unanimité :

- **de déclarer** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2004 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve.

42. Finances - Modification de l'attribution de compensation – Application de l'article 57 de la loi SRU

Le Conseil a décidé à l'unanimité :

- **de modifier** l'attribution de compensation comme suit :

Commune
Attribution de compensation prévue (délibération du 16/12/04)
Régularisation de la majoration
Nouvelle Attribution de compensation

Saint-Apollinaire :

1 937 686,00 €
21 477,95 €
1 959 163,95 €

Marsannay-la-Côte :

1 139 064,00 €
20 458,26 €
1 159 522,26 €

- **d'ajuster** les crédits dans le budget supplémentaire en dépenses et en recettes.

43. Finances - Budget supplémentaire 2005 - Budget principal et budgets annexes.

Le Conseil a décidé à l'unanimité :

- **d'approuver** le budget supplémentaire pour 2005 pour le budget principal et les budgets annexes.

44. Finances - Admission en non-valeur.

Le Conseil a décidé à l'unanimité :

- **d'admettre** en non-valeur divers titres de recettes devenus irrécouvrables, pour un montant total de 8 906,24 €, se décomposant comme suit :

- **BUDGET PRINCIPAL**, pour un montant de 266,94 € (sommes inférieures au seuil de poursuites, 1 titre en 2003 et 13 titres en 2004)
- **BUDGET ANNEXE DE LA DECHARGE DE PRODUITS INERTES**, pour un montant de 7 187,15 €

Année 1997 : 3 titres pour 1 514,26 €

Année 1998 : 1 titre pour 108,54 €

Année 2001 : 1 titre pour 6,10 €

Année 2002 : 14 titres pour 2 517 €

Année 2003 : 9 titres pour 2 599 €

Année 2004 : 35 titres pour 435,25 €

Année 2005 : 1 titre pour 7 €

Il s'agit de factures d'apports de déchets inférieures au seuil de poursuites pour 449,25 €, et non recouvrables à la suite de liquidations judiciaires pour 6 737,90 €.

- **BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS PUBLICS URBAINS**, pour un montant de 1 452,15€

Année 1998 : 1 titre pour 328,93 €

Année 1999 : 1 titre pour 457,35 €

Année 2001 : 1 titre pour 457,35 €

Année 2003 : 2 titres pour 208,50 €

Année 2004 : 1 titre pour 0,02 €

Il s'agit de titres émis à l'encontre de débiteurs insolvables.

45. Complexe funéraire - Crématorium - Rapport du délégataire pour 2004.

Le Conseil a décidé à l'unanimité :

- **de prendre acte** de la présentation du rapport d'exploitation du Crématorium pour l'année 2004.

46. Administration générale - Mobilier - Cession à la Ville de Dijon.

Le Conseil a décidé à l'unanimité :

- **d'autoriser** le Président à procéder à la cession du mobilier pour un prix global de cession de 42 235,81 € TTC ;

- **d'autoriser** le Président à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

47. Ressources humaines - Création d'un emploi contractuel de chef de projet renouvellement urbain.

Le Conseil a décidé à l'unanimité :

- **de créer** un emploi contractuel de chargé de chef de projet « Renouvellement urbain » pour une durée de trois ans ;
- **de dire** que cette création prendra effet à compter du 1^{er} juillet 2005 ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le chapitre 012, l'article 64131 du budget principal.

48. Finances - Rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes de Bourgogne sur la gestion du District et de la Communauté de l'agglomération dijonnaise.

Le Conseil a décidé à l'unanimité :

- **de prendre** acte du rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des Comptes de Bourgogne sur la gestion du District puis de la Communauté de l'agglomération dijonnaise.

Fait à Dijon, le

Le Président,

François REBSAMEN